

Note de problématique

Les deux BVE sont tout à fait disposés à travailler ensemble dans le cadre de la création de l'UdS.

Pour affiner les réunions de travail, clore le programme et le futur organigramme du Service, il reste cependant un certain nombre de questions en suspens, à savoir :

- Quel est l'endroit qui pourrait accueillir l'ensemble des équipes des BVE et du Pôle Universitaire Européen ?
- Identifier clairement quels vont être les personnels qui vont intégrer le futur BVE
- Définition des périmètres du BVE et de la mission développement durable
- En ce qui concerne la dissolution de l'Association Sportive de l'ULP au 31 août 2008, est-il envisageable que l'Association sportive unique puisse fonctionner dès le 1^{er} septembre ? Quel sera le rôle du BVE de l'UDS dans la nouvelle mission sport ?
- Le BVE interviendra t-il dans la future mission handicap ?
- Le BVE interviendra t-il dans l'offre culturelle et comment ?
- A partir de quelle date le BVE de l'UDS disposera t-il de son budget et comment s'articulera t-il ?
- Validation de l'organigramme de répartition des pôles du BVE